

CONTRIBUTION DE MILITANTS « UNITÉ ET ACTION »

POUR LES CONGRÈS FSU

Le 5^{ème} congrès national de la FSU va se dérouler à Marseille dans une période décisive où se joue le devenir même de l'Education Nationale. Nous vivons en effet depuis quelques années une multiplication des attaques contre les travailleurs en général et la Fonction Publique en particulier qui se traduisent par des régressions majeures alors même que la combativité des salariés est importante (mouvement de 2003, massives journées d'action de 2005, printemps 2006...). Mais de défaites en reculs, c'est aujourd'hui le découragement et les doutes sur l'efficacité de l'action syndicale qui gagnent du terrain chez les personnels.

Or, les documents préparatoires au congrès écrits par la direction FSU ne nous paraissent pas à la hauteur de la situation et sur beaucoup d'aspects compromettent même l'existence de notre syndicalisme de lutte.

La fondation de la FSU au début des années 90, sous l'impulsion décisive de la tendance « Unité et Action » face aux dérives et aux pratiques de la FEN, avait suscité un grand espoir chez les personnels de l'Education Nationale, celui d'un vrai syndicalisme de lutte et de masse en milieu enseignant, après les années de compromissions de la FEN inféodée au PS... C'est à partir d'un tel espoir que la FSU est devenue la première organisation syndicale des personnels de l'enseignement public et qu'elle demeure aujourd'hui l'organisation vers laquelle se tournent les personnels en cas de problèmes, personnels ou collectifs. Mais aujourd'hui, la tendance U&A, pièce centrale dans l'activité de la FSU, ne joue plus son rôle d'impulsion des débats, y compris idéologiques, pour entraîner l'ensemble des militants dans l'action victorieuse.

C'est pourquoi les militants U&A auteurs de ce texte, attachés à l'héritage de leur tendance¹ ont cru nécessaire de fournir une contribution au débat, capable, nous l'espérons, de dépasser les clivages de tendances dans lesquelles beaucoup de militants ne se retrouvent plus.

René Barthes (SNES 13), **Anouk Breton** (SNUAS-FP 59/62), **Annie Crovisier** (SNEP 62), **Jean-François Dejours** (SNES 62), **Giovanni Di Mino** (SNES 13), **Vincent Flament** (SNES 59), **Benoit Foucambert** (SNES 28), **Georges Gastaud** (SNES 62), **Marc-Olivier Gavois** (SNES 13), **Sylvie Guduk** (SNUipp 81), **Frédérique Houseaux** (SNES 92), **Alexis Lacroix** (SNES 94), **Annie Lacroix-Riz** (SNESUP 75), **Jean-Marc Miras** (SNEP 62), **Laurent Nardi** (SNES 74), **Pascal Rolando** (SNES 28), **Jany Sanfelieu** (SNES 89), **Jean-Pierre Sienkiewicz** (SNES 62), **Karine Van Wynendaele** (SNES 62)

Contact : Benoit Foucambert – 5 rue Henri Garnier, 28000 Chartres - 02 37 36 44 61 – b.foucambert@laposte.net

¹ Historiquement, la tendance Unité et Action a été créée par des militants CGT de l'enseignement public pour faire vivre à l'intérieur du syndicalisme enseignant, après la scission de la CGT et la constitution de la FEN-CGT en fédération autonome, les principes combatifs et unitaires du syndicalisme de classe et de masse.

I- Quelle est la situation ?

A- Des attaques ininterrompues...

Depuis quelques années, les salariés de notre pays sont soumis à une offensive virulente contre leurs droits et leurs acquis : assurance-maladie, assurance-chômage, retraites, salaires, services publics, statuts, emplois sont attaqués au nom de la compétition économique, dans le cadre de la « concurrence libre et non faussée » et contre la volonté populaire². Le service public est particulièrement visé et subit une vaste entreprise de démantèlement-privatisation, de la Poste à la SNCF en passant par la santé (plan hôpital 2007) et EDF-GDF.

L'Education, la culture et la Recherche publique n'échappent pas à la règle. Allègre et Royal s'étaient déjà illustrés par leur subtile volonté de « dégraisser le Mammouth » dans le cadre du pacte de stabilité, puis la LOLF (2001), levier budgétaire de la réforme de l'Etat³, et la décentralisation Raffarin ont mis en place les éléments de la mise en concurrence des établissements⁴, de l'« externalisation » de certaines de leurs missions et de la fin du caractère national de l'Education. La Loi Fillon « sur l'école » et la loi Borloo sur « l'égalité des chances » ont liquidé la politique des ZEP pourtant déjà largement insuffisante, instauré le « socle commun » au rabais sanctifiant les inégalités sociales avec, à la clé, l'exclusion massive des jeunes des milieux populaires par le biais de l'« apprentissage junior » sous contrôle patronal⁵ et de la remise en cause de l'enseignement professionnel. Dans le second degré, elles ont également renforcé les pouvoirs des chefs d'établissement (conseil pédagogique...) et dégradé les conditions de travail⁶. Dans le même temps, les suppressions massives de postes, de classes, de filières et d'options ainsi que le tarissement des différents concours se sont accélérés et les statuts, ouvertement mis en cause, laissent de plus en plus souvent la place à des contrats dégradés qui érigent la précarité en mode de gestion (contractuels, vacataires, PACTE, création d'un corps d'EVS sous-payés dans le primaire, Assistants d'éducation, CAE...). L'enseignement supérieur et la recherche publique n'ont pas été épargnés avec la réforme LMD de l'Université qui, dans le cadre du processus européen de Bologne, détruit les diplômes nationaux et leur reconnaissance et met en place des pôles de compétitivité qui assujettissent des pans entiers de la recherche publique aux besoins immédiats des entreprises.

Le tout alors que se multiplient les atteintes à la laïcité, le ministre De Robien ne tarissant pas d'éloges sur l'enseignement privé tout en le subventionnant généreusement, les entreprises « sponsorisant » du matériel ou des concours scolaires, ou le luxueux matériel de propagande de la commission européenne envahissant les CDI pendant la campagne référendaire de 2005. Sans oublier, sur fond de pensée ouvertement réactionnaire, les attaques contre la liberté pédagogique des enseignants appuyées sur des contre-vérités évidentes et un discours moyenâgeux (méthodes de lecture, rôle positif de la colonisation, tentative patronale de « reprendre en mains » les professeurs de SES...), le dépistage des « comportements délinquants » dès le plus jeune âge, la culpabilisation des parents ou la répression de nombreux syndicalistes et lycéens ayant participé au mouvement anti-CPE ou contre la loi Fillon...

Cette offensive tous azimuts n'est pas une spécificité française. Dans tous les pays européens progressent rapidement décentralisation et « dé-fonctionnarisation » des enseignants, la Grande-Bretagne de Tony Blair faisant figure de modèle dans la privatisation et la dégradation de l'école publique. La concomitance des évolutions nationales au sein de l'UE, à partir de réalités initiales diversifiées, n'est pas le fruit du hasard mais correspond à une stratégie définie par le grand patronat au niveau européen.

² En France, défaite du gouvernement aux élections régionales et cantonales de 2004, Non du 29 mai 2005, mouvements sociaux massifs à répétition...

³ Concernant l'Education Nationale, la LOLF déconcentre les budgets avec injonction de diminuer la masse salariale et importe les méthodes de gestion des entreprises dans le système éducatif. Elle conditionne l'affectation des moyens à la définition « contractuelle » d'objectifs et à l'accomplissement de missions particulières selon les principes du « nouveau management public », ce qui suppose l'autonomie des entités de base, support de leur future privatisation. Enfin, elle insiste sur la nécessité de développer « les outils de diagnostic et d'aide au pilotage ». Progressivement, les indicateurs de performance, les tableaux de comparaison entre établissements, entre régions ou entre Etats, les tests standardisés deviennent une sorte de boîte à outils pour évaluer la qualité des systèmes éducatifs. Des « audits » sont ainsi financés pour étudier le coût des examens ou le coût des élèves selon les classes. Cette mutation managériale définit l'école elle-même comme une entreprise chargée, dans la division générale de la production, d'une fonction déterminée, celle de la production de compétences ou de formation de « capital humain ».

⁴ Accentués par les attaques convergentes contre la carte scolaire.

⁵ Objectif du gouvernement : 500 000 apprentis en 2007.

⁶ Auto-remplacement aboutissant à la ruine des projets pédagogiques (sorties, voyages scolaires...) ainsi que de la formation des personnels.

B- ... formatées au niveau européen

Le bouleversement géopolitique de la fin des années 80 a constitué un tournant important par la possibilité (enfin) recouvrée de construire un champ de bataille économique mondial ; délesté de la compétition avec les pays dirigés par des partis communistes, le système capitaliste re-mondialisé peut enfin se débarrasser de toute préoccupation « sociale ». Les grandes entreprises européennes ont alors défini un modèle de refondation sociale, avec son pan éducatif, afin de répondre aux impérieuses nécessités de la « concurrence libre et non faussée ». En 1989, La Table Ronde des Entrepreneurs Européens (ERT, organisation dont le siège est à Bruxelles et qui regroupe les plus grandes firmes transnationales européennes) crée ainsi un groupe de travail qui s'intéresse spécifiquement aux politiques éducatives menées en Europe et publie un rapport⁷ qualifiant le système éducatif de « *secteur stratégique pour le développement économique* » et préconisant sa « *rénovation pour répondre aux besoins de l'industrie* ».

Dans ce contexte de guerre économique, les besoins en main-d'œuvre des grands groupes dans les pays du centre capitaliste évoluent. Selon l'ERT, il n'y a plus besoin de davantage de gens qualifiés. Plus besoin d'ouvriers ou de techniciens industriels puisque les usines déménagent, plus besoin non plus d'une main d'œuvre trop formée : place à une masse de salariés polyvalents dans les tâches d'exécution⁸, maniant les rudiments de l'interface informatique ainsi qu'à des individus d'encadrement et de conception. Ces salariés devront s'adapter aux besoins des entreprises et, dans ce monde de concurrence et d'instabilité, être « flexibles ». Le savoir étant un produit périssable et dangereux mais aussi dans un souci de « rentabilité éducative », les systèmes éducatifs doivent donner la priorité aux **compétences professionnelles et comportementales**. Celles-ci devront être mises à jour tout au long de la vie par des travailleurs « responsabilisés », s'auto-formant sur leur temps libre, s'ils veulent conserver leur « employabilité ». Pour cela, les systèmes doivent être réactifs, au plus près des besoins des entreprises et donc décentralisés. Tout un programme⁹ !

La proximité idéologique, sociale et même géographique est telle entre l'ERT, ses juristes et ses experts d'une part, et la commission de Bruxelles et ses hauts fonctionnaires d'autre part, que cette dernière ne pouvait rester inerte devant ces nouvelles priorités. Durant les années 90, les rapports de la Commission Européenne ont conclu à la nécessité de rapprocher le monde de l'éducation du monde de l'entreprise. C'est au sommet de Lisbonne en 2000 que la stratégie éducative a été définie explicitement¹⁰. L'Union Européenne devant « *devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde* », affirme le document final du sommet, il faut « *une transformation radicale de l'économie européenne* » et « *un programme ambitieux en vue de moderniser les systèmes de sécurité sociale et d'éducation* ». L'éducation et la formation sont ravalées au rang d'instruments pour les « *politiques de l'emploi* » : les systèmes éducatifs doivent se rapprocher du milieu professionnel (y compris par l'inculcation de « l'esprit entrepreneurial »), s'« adapter » à la nouvelle donne technologique et aux exigences de compétences et de flexibilité, le mieux étant de laisser à l'industrie le contrôle de la formation professionnelle. Leur mission prioritaire est de donner à la masse des enfants un bagage de compétences et de comportement (le « socle commun » de la loi Fillon) suffisant pour accéder à l'emploi et s'inscrire dans une perspective de « formation tout au long de la vie ».

Une communication de la commission de Bruxelles de 2003 précise les dispositions à prendre pour appliquer la stratégie de Lisbonne, dans le cadre du Pacte de Stabilité : réduction de l'engagement financier de l'Etat, intervention des capitaux privés « *au niveau des investissements nécessaires dans l'éducation* », au plus près des besoins des entreprises. Un programme et un calendrier précis sont définis jusqu'en 2010. Des conseils pour réformer sont prodigués tels ceux de rendre flexibles les enseignants eux-mêmes et d'attaquer prioritairement les « maillons faibles » (en France, le second degré et l'université). Pour mesurer l'avancée des réformes, des bilans annuels sont établis par la Commission, dans lesquels, comme pour les transports, l'énergie, la Poste... les membres de l'Union sont pressés de faire des réformes urgentes.

La "stratégie de Lisbonne" apparaît bien comme la référence fondamentale de toute la stratégie de réformes aux fins de mise en convergence des politiques éducatives en France comme dans les autres pays d'Europe. Derrière toutes les régressions se trouve cette entreprise de formatage des systèmes éducatifs définie au niveau supranational et déclinée nationalement. Comme l'annonce le rapport annexe à la loi Fillon : « *Il est indispensable de trouver une nouvelle relation entre la connaissance et l'économie, dans la perspective du processus de Lisbonne* ».

⁷ *Education and European Competence*, Février 1989

⁸ Manutention, commerce, personnels de bureau taylorisés, « services à la personne »...

⁹ Voir les travaux de Nico Hirtt

¹⁰ Voir les travaux de Christian Laval, collaborateur de l'Institut de recherche de la FSU

Et le démantèlement du système éducatif progresse rapidement¹¹, en attendant la « rupture » et la casse des statuts promises ici et là pour 2007. Le Ministère de l'Éducation Nationale est lui-même mis aux normes de la compétitivité et transformé en simple organe de contrôle des coûts¹², en conformité avec la LOLF.

La situation est extrêmement préoccupante. Attaqués au nom de politiques européennes appliquées par les gouvernements successifs, l'Éducation nationale, la Recherche publique et le statut des fonctionnaires sont menacés de mort à court terme par la réforme LMD, la loi Fillon, la « réforme de l'État », la LOLF, et la « décentralisation » des TOS, prélude à la privatisation, programmée par Bruxelles, de pans entiers de l'Éducation nationale. C'est en même temps l'idéal égalitaire porté par la France depuis 1945, issu de la Résistance et de la victoire sur le nazisme qui risque d'être balayé. On mesure l'importance du recul de civilisation qui est programmé lorsqu'on compare ce qui se prépare au plan Langevin-Wallon édifié dans la France ruinée du milieu des années 40 : « *Tous les enfants, quelles que soient leurs origines familiales, sociales, ethniques, ont un droit égal au développement maximum* » ; l'enseignement doit « *se démocratiser moins par une sélection qui éloigne du peuple les plus doués que par une élévation continue du niveau culturel de l'ensemble de la nation* ».

Malheureusement, face à cette évolution qui menace jusqu'à l'existence même de la FSU par la disparition de son champ traditionnel de syndicalisation¹³, les documents préparatoires au Congrès ne sont pas à la hauteur et dans certains cas escamotent les débats cruciaux.

II- Le positionnement de la direction FSU pour le congrès de Marseille

A- La FSU ne doit pas se tromper d'Europe

Dans ses documents préparatoires au congrès, la FSU n'explicite pas le tournant majeur que constitue la stratégie de Lisbonne et accumule les expressions ambiguës venant diluer les mécanismes de décisions et les responsabilités¹⁴. Il n'y a pas d'analyse de ce qu'est l'UE, historiquement et concrètement, des stratégies des grands groupes privés avec lesquelles elle est intimement liée, ni de la « concurrence libre et non faussée », au cœur de la construction européenne et synonyme de destruction des acquis sociaux. Ce faisant, l'analyse proposée passe à côté du moment « historique » dans lequel nous nous trouvons et nous fait courir le risque de l'impuissance et de la résignation, confirmant des tendances repérables depuis plusieurs années déjà.

Déjà en 1992, les directions de l'époque étaient restées neutres par rapport au traité de Maastricht qui a causé tant de tort à l'Éducation nationale en particulier et aux salariés en général. En mai 2003, la FSU n'a pas mené campagne contre l'Accord européen de Barcelone cosigné par Chirac et Jospin¹⁵. Les protestations orales et écrites de syndiqués insistant sur la dimension « anti-Europe de Maastricht » de la lutte syndicale ont été alors ignorées, brocardées ou censurées et la plupart des motions syndicales portées par les directions ont méthodiquement ignoré la dimension européenne de la loi sur les retraites, concentrant les coups au niveau purement hexagonal sur Seillière et Raffarin. Il a même fallu une lutte idéologique intense pour que les directions nationales du SNES et la FSU

¹¹ Ainsi, cet été, le gouvernement a lancé des appels d'offre à des officines privées pour la fourniture d'une certification permettant d'attester du niveau de compétence en langues étrangères (anglais et espagnol) et d'une prestation de formation associée, dans le cadre de la mise en place des portefeuilles de compétences permettant de contourner les diplômes reconnus par les conventions collectives. Parallèlement, les conseils académiques des langues vivantes mis en place par la loi Fillon sur l'école sont ouverts au patronat.

Le président du Conseil Général du Loiret (également membre de l'Observatoire de la décentralisation au Sénat) a également innové en matière de privatisation du service public d'éducation, suivant le modèle britannique, par le biais d'une « délégation de service public ». Par le biais d'un « PPP » (Partenariat public privé) la construction de ce collège a été confiée à un grand groupe du BTP qui en sera propriétaire pendant 30 ans, le Conseil Général étant locataire. Les services d'entretien et nettoyage seront confiés aux personnels de l'entreprise en question, non formés pour intervenir en milieu scolaire.

¹² Jusqu'à maintenant, l'administration centrale, composée de plus de 3 500 fonctionnaires avait en charge l'accès à l'enseignement de 14 millions d'élèves et d'étudiants (programmes scolaires, contenu des diplômes nationaux, recrutement d'enseignants dont la qualification, nationalement reconnue, doit être la même quel que soit son établissement scolaire...). Un décret du 17 mai dernier raye tout cela d'un trait de plume : on passe de 11 directions à 3 et des services entiers sont fermés. Les missions de l'administration centrale sont transférées soit au niveau académique sous tutelle des régions, soit directement vers des agences extérieures au ministère recrutant sur contrats et dont on il fait peu de doute qu'elles sont vouées à la privatisation. Le ministère est désormais réduit à un organisme de contrôle des coûts. Tous les services chargés de veiller au contenu de l'enseignement sont transformés en services de « contrôle de gestion ». En clair, il s'agit de distribuer des enveloppes budgétaires dans les académies et de vérifier qu'elles ne sont pas dépassées.

¹³ N'est-ce pas d'ailleurs ce qu'anticipent les appels à l'élargissement du champ de syndicalisation voire à la confédéralisation... sous couvert d'unité ?

¹⁴ Document préparatoire au congrès, thèmes 1 et 2 : « *on constate des convergences teintées de libéralisme en matière d'évolution des politiques éducatives* » ; « *le risque de basculement vers un système unique de formation professionnelle, plus proche du modèle européen libéral, serait à craindre* », « *le rôle négatif très important que les gouvernements font jouer à l'Europe depuis plus de 20 ans ne doit pas conduire à rejeter ce niveau.* »...

¹⁵ Un accord qui prévoyait la privatisation d'EDF et qui « portait à 65 ans en moyenne l'âge de la retraite dans l'UE ».

finissent, en traînant les pieds, par condamner le traité constitutionnel européen totalitaire, néolibéral et supranational, sans avoir cependant le courage élémentaire d'appeler à voter *Non* sur des bases syndicales.

En outre, on assiste à une dérive à l'intérieur de la FSU de certains qui, sans débat à l'intérieur du syndicat, s'inscrivent ouvertement dans l'aménagement des logiques en cours. Ainsi, des séminaires de formation interne prennent le contre-pied des conclusions des études de l'institut de recherche FSU et promeuvent une neutralité « vigilante » à propos de la stratégie de Lisbonne dont le patronage patronal est soigneusement masqué¹⁶. Plus inquiétant encore, certains dirigeants – anciens ou actuels – de la Fédération participent à des institutions qui soutiennent ouvertement les processus en cause dans les attaques que nous subissons, en compagnie de grands chefs d'entreprises et d'hommes politiques au service de la « libéralisation ».

Michel Deschamp, précédent secrétaire général de la FSU¹⁷, est par exemple membre du comité de parrainage du « réservoir de pensée » (*think tank*) Confrontations-Europe¹⁸. Financée par l'UE, soutenue par les plus grandes entreprises françaises, Confrontations-Europe, militante ardente du oui au TCE et de la négociation entre « partenaires sociaux », soutient les processus de Lisbonne et réclame « *la mise en œuvre massive de la formation tout au long de la vie, avec alternance et validation des compétences, et ceci avec des pouvoirs d'impulsion et d'incitation considérablement accrus au niveau communautaire* ».

Mais la FSU, par l'intermédiaire de Gérard Aschiéri, participe aussi au « Forum de Lyon pour une mondialisation responsable » organisé par les collectivités territoriales de la région lyonnaise et dont l'objectif est de faire émerger des alliances croisées entre entreprises, ONG, syndicats et pouvoirs locaux « *pour dessiner un nouvel avenir planétaire de Lyon* » et constituer un « *pôle d'excellence associant l'enseignement, la recherche et les expérimentations des acteurs dans le domaine de l'innovation socio-économique* ». Derrière ces formules générales typiques de la novlangue des institutions internationales, on retrouve à nouveau un comité de soutien et de parrainage tout à fait représentatif de l'union capital-travail¹⁹.

Alors que les documents préparatoires au congrès réaffirment par moments la place et le rôle du syndicalisme de lutte, de tels agissements associés au déficit d'analyse sur l'offensive en cours laissent craindre que la direction entérine le tournant stratégique européen et ses déclinaisons nationales et cherche à engager notre fédération dans la voie du syndicalisme de « négociations » ou d'accompagnement.

B- Stratégie et syndicalisme international

« *Les adhésions à la Ces et à la Csi permettront à la Fsu de jouer un rôle plus important aux niveaux européen et international* » affirment sans beaucoup d'explications les documents de congrès²⁰. Or, ces deux institutions sont justement les outils de l'intégration du syndicalisme dans les règles du jeu définies conjointement par les grands groupes privés et par les institutions nationales et supranationales de moins en moins démocratiques.

- La Confédération Européenne des Syndicats (CES), qu'on présente souvent comme la centrale syndicale européenne, n'est pas une union à l'initiative de syndicats dans un but de lutter contre les régressions européennes. Elle est en réalité une institution européenne créée en 1973 – et financée comme telle par l'UE – à laquelle le traité d'Amsterdam a reconnu la qualité d'interlocuteur dans le domaine social. Elle est à ce titre associée à la préparation des sommets et à toutes les activités de l'agenda européen et participe à l'élaboration des politiques économiques et sociales au plus haut niveau, en collaboration avec tous les organes de l'UE : Présidence de l'UE, Conseil de l'UE, Commission européenne et Parlement européen. Elle se revendique d'ailleurs comme « co-régulateur » aux côtés d'autres « partenaires sociaux » - les représentants du patronat européen - de la « gouvernance européenne » (congrès CES de Prague 2003). Les organisations syndicales nationales « réformistes » y ont d'abord adhéré puis d'autres, à mesure de leur mutation vers le syndicalisme rassemblé, cautionnant ainsi la CES qui a le pouvoir de négocier des

¹⁶ Voir notamment à ce sujet la formation dispensée par Jean-Marie Maillard (*La diversité des systèmes éducatifs européens*), ancien co-secrétaire général du SNES, et ex-vice-président du CSEE qui regroupe des syndicats européens de l'éducation.

¹⁷ Est-ce une fatalité que d'anciens dirigeants de premier plan de la FSU adoptent des comportements qui fragilisent leurs anciens collègues ? Ainsi, Monique Vuailat, ancienne dirigeante emblématique du SNES a-t-elle commis un vibrant éloge du traité constitutionnel européen dans un appel à un paradoxal « un oui de combat ».

¹⁸ où il côtoie M ; Rocard, Pascal Lamy ou A. Lamassoure, F . Riboud (PDG Danone), M. Peberau (BNP PARIBAS), J. Peyrelevade, Francis Mer, Louis Gallois), Michel De Virville (secrétaire général de Renault, auteur du rapport récent préconisant la casse du code du travail) et des « syndicalistes » : Alain Olive (UNSA), JC Le Duigou et Joël Decaillon (dirigeants CGT ayant mené une campagne discrète pour le oui)...

¹⁹ Présidé par Jacques Delors, le « comité de parrainage est constitué de personnalités économiques, politiques, scientifiques et intellectuelles d'envergure internationale » : Gérard Aschieri (FSU), Raymond Barre, François Chérèque (CFDT), Vicomte Etienne Davignon (grand industriel et financier, Les Amis de l'Europe), Pascal Lamy, (directeur général de l'OMC), Gérard Mestrallet (PDG Suez), John Monks (Secrétaire général de la (CES), Alain Olive (UNSA), François Pèrigot (ancien Président de l'Organisation Internationale des Employeurs), Michel Rocard, Guy Ryder (Secrétaire général de la CSI), Bernard Thibault (CGT), Jean-Claude Trichet (Banque Centrale Européenne)...

²⁰ Document préparatoire, thème 4 : « *Le congrès de Marseille doit permettre de franchir une nouvelle étape qui doit amener la Fsu à intégrer les organisations syndicales qui agissent aux niveaux européen et mondial* ».

accords-cadres européens s'imposant aux législations européennes²¹. Soucieuse de «*promouvoir le modèle social européen et d'œuvrer au développement d'une Europe unifiée de paix et de stabilité au sein de laquelle les travailleurs et leur famille peuvent pleinement profiter des droits humains et civils et de hauts niveaux de vie*», la CES a participé à la rédaction du TCE, a fait campagne pour le Oui et soutient le processus de Lisbonne.²²

Les arguments généralement donnés à l'appui de l'adhésion de la FSU à la CES prétendent que, dedans, on pourrait «*infléchir*» ou «*peser*» dans les négociations institutionnelles européennes et que de toute façon, la FSU ne peut pas rester isolée. Or, en cas d'adhésion, la FSU ne négociera rien, c'est la CES qui s'en charge, mais elle aura désormais la caution de la FSU pour continuer à soutenir la stratégie de Lisbonne, de la même manière que la constitution européenne a reçu l'aval du «*syndicalisme européen*». En outre, l'espoir d'infléchir les positions de la CES est bien fragile quand on observe sa cohérence institutionnelle et programmatique et son rôle d'accompagnement syndical de la politique de l'UE. Il n'est d'ailleurs que d'observer que c'est la CGT, et non l'inverse, qui s'est infléchi depuis son adhésion à la CES dont Joël Decaillon est aujourd'hui secrétaire général adjoint. Enfin, il faut réaffirmer que la CES ne protège pas de l'isolement et de la division des luttes. Rappelons pour mémoire qu'en plein conflit sur les retraites en France, en Autriche et en Italie, se déroulait le congrès de la CES, en présence des principaux dirigeants syndicaux français : cette honorable assemblée n'a pas jugé utile de dire un mot sur le sujet des retraites, encore moins de lancer un appel pour soutenir les travailleurs français ou pour fédérer les luttes dans les différents pays²³.

- Quant à la Confédération Syndicale Internationale (CSI), les militants expérimentés savent ce que peut représenter cette alliance de la Confédération Mondiale du Travail (CMT) créée par le Vatican après la première guerre mondiale et de la Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL) créée en pleine guerre froide par la confédération états-unienne AFL-CIO avec les fonds, entre autres, de la CIA. C'est d'ailleurs Guy Ryder, ancien dirigeant de la CISL, qui est devenu, lors de son congrès constitutif²⁴, le secrétaire général de la CSI (et 50 des 70 membres de l'organe de direction de la CSI sont d'anciens de la CISL). Extension de la CISL, la CSI, dominée par le syndicalisme «*réformiste*» des pays riches, prône un «*véritable dialogue mondial entre les syndicats et les entreprises, un partenariat social international*». Son programme reprend mot pour mot le vocable des institutions officielles du libéralisme (FMI, Banque mondiale, OMC, Union européenne,...)²⁵ et définit une action syndicale identique à celle de la CES ou de la CFDT : «*dialogue social" entre "partenaires sociaux" pour déboucher sur des compromis dans le cadre d'un réalisme respectueux des contraintes économiques*²⁶. Bien entendu, poursuivent les statuts, «*les organisations membres (...) ont la responsabilité de prendre en compte dans la formulation de leurs politiques les décisions du congrès et des organes directeurs de la confédération*», faute de quoi «*le conseil général a le droit de suspendre et le congrès a le droit d'exclure toute organisation affiliée qu'ils jugent coupable d'infraction aux présents statuts ou d'actions contraires aux intérêts de la confédération.*»

Que les documents de congrès proposent que la FSU adhère à ces organisations et qu'ils ne disent pas même un mot de l'histoire²⁷, de la nature et des pratiques de ces organisations - dont les dirigeants côtoient les décideurs de tous poils et s'approprient leurs formules à propos de mondialisation heureuse et d'Europe sociale - est très inquiétant. Car, au final, ce qui est à l'ordre du jour est la dilution de notre syndicalisme dans un syndicalisme sans militants, bureaucratisé et participant des institutions officielles, privé de son indépendance et voué, au mieux, à négocier en recul dans le cadre imposé de la mondialisation et des besoins des entreprises, au pire à soutenir les contre-réformes. Et même les formules censées «*rassurer*» les militants pour qui la naissance de la FSU en réaction à la dérive «*réformiste*» de la FEN a eu et a encore un sens sont ambiguës²⁸. Au-delà de la radicalité de certaines formules, la perspective explicitée est bien de lutter contre les «*dégâts du capitalisme*», et non contre le système capitaliste qui produit lesdits dégâts. Dès lors, l'action syndicale est circonscrite à une lutte défensive et à

²¹ Tel celui pour le développement des compétences et des qualifications tout au long de la vie (2002) définissant la formation... hors temps de travail !

²² Tout en permettant quelques critiques, pleines d'humour : «*La CES a toujours soutenu la Stratégie de Lisbonne, néanmoins elle pense que les occasions majeures de renforcer le modèle social européen ont été manquées.*»

²³ En fait, les dirigeants de la CES étaient occupés à auditionner Giscard, Delors et les représentants du grand patronat européen venant sceller leur alliance au sujet de la constitution européenne...

²⁴ A Vienne, du 1^{er} au 3 novembre 2006

²⁵ «*Lutter pour la gouvernance démocratique de l'économie*» entre organisations inter ou supra-nationales, Entreprises, syndicats et ONG, «*stratégies de capital humain*», «*accès au travail décent*»...

²⁶ Ce qui se traduit par la soumission du politique à l'économique subordonnant les États aux institutions supranationales vouées au libéralisme économique le plus débridé et dotées de pouvoirs contraignants.

²⁷ Rappelons que la CISL s'est illustrée, entre autres, en soutenant le coup d'Etat de Pinochet au Chili en 73, ce qu'elle reproduit lors coup d'Etat contre Chavez en 2002. Il est dommage que les documents préparatoires au congrès ne disent mot de ces sombres histoires.

²⁸ Document préparatoire, thème 3 : «*La FSU inscrit son projet syndical dans un projet de transformation de la société fondée sur l'émancipation de toute forme d'exploitation, de discrimination, de domination.(...) Cette démarche s'inscrit donc dans la rupture avec les logiques libérales à l'oeuvre qui mettent en concurrence les salariéEs, les peuples, accroissent les inégalités et la précarité, remettent en cause les droits fondamentaux. Dans le cadre de sa volonté unitaire, la FSU inscrit dans sa démarche syndicale la recherche de convergences durables et la construction de mobilisations avec des mouvements sociaux, contre les dégâts du capitalisme*».

l'aménagement des régressions inscrites au cœur du système lui-même²⁹. Cette acceptation de la société capitaliste et, de fait, l'inscription de l'action syndicale dans les limites du système et des intérêts des grands groupes capitalistes, principes au cœur du syndicalisme réformiste, expliquent d'ailleurs que, de la CES à l'AFL-CIO aux EU où 45 millions de travailleurs sont sans couverture sociale, celui-ci n'a jamais réussi à conquérir d'avancée réelle pour les travailleurs.

A l'inverse de cette voie pavée de bonnes intentions, la FSU n'aurait-elle pas plutôt à rechercher celle d'une unité de lutte, en liaison avec les syndicats, les militants qui, de plus en plus nombreux de par le monde, en viennent à rejeter la fin de l'histoire et l'horizon indépassable du marché ?

C- Les actions

Les mêmes contradictions se retrouvent dans les actions proposées par la FSU depuis quelques années et qui rencontrent la perplexité de plus en plus grande des personnels. La direction FSU reconnaît elle-même ces difficultés³⁰ mais n'en tire guère de conclusions quant à sa pratique et ses mots d'ordre.

Le Rapport national d'activité fédérale ne mène pas d'analyse convaincante sur le décalage entre un niveau élevé de combativité (mouvement de 2003, massives journées d'actions en 2005...) et les reculs qui se sont multipliés. Sont laissés sans réponse les questionnements de plus en plus partagés sur la pratique récurrente des journées d'actions isolées et sans suite, le dernier exemple en date étant celle du 28 septembre. Plus fondamentalement, on ne retrouve pas non plus l'analyse indispensable de la défaite de 2003 (où l'interpro fut finalement introuvable malgré les « encouragements » de Bernard Thibault dès le début du mouvement : « *la CGT n'a pas vocation à bloquer le pays* ») et qui pèse lourdement encore aujourd'hui sur les espoirs de nos collègues.

En fait, au cours de ces dernières années et sur beaucoup de sujets, la FSU a envoyé des signaux contradictoires en amont ou au cours des luttes qui ont fini par « débousoler » les collègues. Par exemple, sous le prétexte d'éviter la politique de la chaise vide, la FSU a participé et cautionné le « grand débat » sur l'école, organisé par le ministre après le grand mouvement de 2003 pour déboucher sur le rapport Thélot et la loi Fillon sur l'école. Puis, l'opposition dans les mots à la loi Fillon n'a pas été suivie d'engagements concrets pour rompre l'isolement des lycéens en lutte, y compris face à une répression policière de grande ampleur... A nouveau, lors du mouvement anti-précarité du printemps 2006, la direction FSU est restée trop discrète, ne faisant pas assez pour favoriser la jonction des personnels et des jeunes alors que ce mouvement à l'ampleur historique pouvait gagner beaucoup plus sur la plate-forme exprimée à la base et dans les cortèges (retrait du CNE, de la loi dite d'égalité des chances...).

En fin de compte, sur beaucoup de sujets, la FSU donne l'impression d'hésiter et d'engager des demi-combats, davantage destinés à « peser », à « infléchir », à « réorienter », à « remettre à plat » qu'à gagner et souvent, les perspectives d'action et les « mots d'ordre » sont flous, au nom de l'élaboration locale et spontanée de la position syndicale. Dans les faits, le local se retrouve régulièrement « face à ses responsabilités », faute d'information et de travail fédéral.

On peut distinguer, en toile de fond, l'idée que le syndicalisme doit être porteur de propositions et la tendance à privilégier cette proposition d'« alternatives » à l'opposition franche aux projets de régression, comme si les avancées nécessaires n'avaient pas comme condition nécessaire le refus sans équivoque des régressions. Ce parti-pris débouche souvent sur l'acceptation de l'idée de « réforme » et de la définition du rôle du syndicat comme négociateur pour qu'elle soit moins mauvaise³¹. Or, nous ne pouvons pas découper les (contre)réformes éléments par éléments et en isoler certains pour conclure que la réforme est amendable car chaque (contre)réforme s'inscrit dans un cadre global de régression préparé par nos adversaires. Cela produit, à terme, du découragement et de la désorientation que la lecture des documents préparatoires ne parvient pas à combattre.

Le document traitant du thème 2 apparaît en particulier comme une déclinaison des analyses et des revendications, souvent très pertinentes, des Syndicats Nationaux mais qui sous-estime la spécificité du rôle fédéral. Il n'y a rien à gagner à techniciser les débats, à diviser les personnels selon les catégories, à multiplier les revendications à l'infini. Le rôle de la Fédération n'est pas de redoubler l'action des SN mais plutôt de s'appuyer sur elle pour expliciter les cohérences stratégiques derrière les évolutions sectorielles, afin de favoriser le regroupement des personnels de l'Etat autour d'actions convergentes. L'expérience des luttes de ces dernières années indique que, face à un pouvoir aussi déterminé menant une offensive planifiée et déclinée secteur par secteur, nous ne gagnerons

²⁹ C'est ainsi que la CES, dans une déclaration du 15 novembre, se réjouit du vote récent par le parlement européen de la directive Bolkenstein, qui programme un nouveau recul des droits sociaux (et subordonne la préservation du droit du travail dans les Etats membres au "respect du droit communautaire", formule floue qui renvoie aux règles de la concurrence et à la jurisprudence de la très libérale Cour de Justice) au motif que la version adoptée serait un peu moins mauvaise que le projet initial !

³⁰ Document préparatoire, thème 4 ; « *Les difficultés rencontrées pendant le mouvement sur les retraites de 2003 ont suscité de nouvelles interrogations chez les salariés, y compris chez les personnels de l'Éducation* » (...) « *incapacité du syndicalisme à s'appuyer sur les revers du gouvernement* »...

³¹ Document préparatoire, thème 2 : « *Statuts attaqués de front ou de biais (notamment par le développement de la précarité et les techniques managériales) qu'il nous faut refonder en lien avec les métiers et l'aspiration des personnels à plus de mobilité et d'épanouissement dans leur travail* ».

qu'en conjuguant nos forces. C'est cette idée-force que la Fédération, première organisation syndicale de la fonction publique, doit mettre en avant pour fédérer les énergies qui la composent. L'important est moins d'inciter les professeurs des écoles à se battre pour les chercheurs universitaires que de démontrer aux uns et aux autres que nous ne pourrions gagner qu'en nous battant au même moment contre le même adversaire et ses projets stratégiques. A défaut, ce sont l'impuissance et les reculs qui prévaudront de plus en plus.

D- La question de l'unité syndicale

Les documents préparatoires du congrès sont très prolixes sur cette question pour affirmer l'importance de l'unité syndicale³². Ces propos rencontrent l'aspiration profonde des salariés, qui s'enracine dans les régressions qu'ils subissent ensemble. Malheureusement, les documents ne dépassent guère ce stade de la proclamation générale et ne s'attachent pas à étudier concrètement les problèmes actuels de l'unité syndicale : avec qui s'unir, sur quelles bases et pour faire quoi ?

Comment est-il possible d'aborder cette question sans analyse du discours et des pratiques des différentes centrales syndicales et notamment sans rappeler les positions de la direction CFDT soutenant la constitution européenne et la stratégie de Lisbonne ? Comment avancer vers l'unité dans la clarté si on ne dénonce pas la pratique, malheureusement ancienne, de certains dirigeants syndicaux, qui, après avoir fait mine de se joindre à l'action voulue par la base, entament brusquement, en pleine lutte, des conversations séparées, secrètes, avec le gouvernement puis, sans consultation, même de leurs militants, concluent des accords de trahison et appellent les grévistes à capituler ? De même, quand on parle d'unité syndicale, parle-t-on d'une unité de sommet que l'on impose ensuite à la base ou d'une unité construite à la base à partir des revendications des salariés ?

Les textes ne permettent pas de répondre à cette question mais la pratique des dernières années donne des indications par défaut. Le processus intersyndical lors du mouvement des retraites s'est soldé par un accord de sommet entre organisations débouchant sur une plate-forme revendicative reprenant pour l'essentiel les mots d'ordre de la CFDT et aucunement la revendication centrale de l'écrasante majorité des personnels, à savoir les 37,5 annuités pour tous ! Lors de la lutte de ce printemps 2006, les mots d'ordre les plus répandus exigeaient l'abrogation de l'intégralité de la loi sur l'égalité des chances (CPE, apprentissage à 14 ans) et du CNE. Or, la CFDT a pu rabattre la plate-forme intersyndicale au seul retrait du CPE, laissant perdre une partie de la fantastique mobilisation du moment, dans laquelle les cortèges CFDT étaient de toute façon souvent bien maigres....

Cette pratique d'accords de sommet est à l'opposé de la réelle unité d'action nécessaire pour gagner³³ et met le mouvement social à la remorque des centrales qui depuis des années accompagnent les désirs de contre-réformes du patronat et du gouvernement. Elle débouche dans les faits sur des accords à minima qui handicapent l'action, la divisent en chemin, dévoient son sens revendicatif quand elle aboutit à un rapport de forces positif au bénéfice des travailleurs.

L'unité des organisations syndicales n'est pas un fétiche et ne peut en aucun cas se construire sur la négation des intérêts des salariés. L'unité syndicale, c'est d'abord l'unité dans l'action à partir de revendications établies par les salariés et cela exige la clarté face aux manœuvres de sommet et aux compromissions de couloirs. C'est cette unité à la base, à construire inlassablement, qui doit remonter jusqu'au sommet. Or, qui d'autre que la FSU, organisation majoritaire dans la FP et qui possède encore une réelle implantation de terrain, est à même de rassembler et d'impulser l'action autour des revendications majoritaires, « contraignant » les autres organisations à s'y joindre ?

Il est vrai que nous payons l'émiettement du paysage syndical. La naissance de la FSU, en 1992, portait d'ailleurs l'espoir d'une réunification du mouvement syndical. La question de la centrale unique CGT-FSU était posée, dynamisant le mouvement de 95 avec l'espoir que le syndicalisme de lutte CGT et FSU allait l'emporter sur le syndicalisme d'accompagnement et de défaite incarné par la FEN (UNSA), la CFDT et leurs suivants. Depuis, la direction CGT a préféré la CES et la CFDT mais au plan local, de nombreuses SL et SD de la FSU travaillent étroitement avec les UL et les UD de la CGT. C'est cette unité sur le terrain qui fournit une base concrète à la recomposition syndicale pour laquelle la FSU doit porter haut et fort la nécessité d'une centrale unique des travailleurs fondée sur la lutte et l'ancrage de masse. Le grand patronat, lui, a compris cette nécessité depuis bien longtemps : de la CGPF au MEDEF en passant par le CNPF, son unique syndicat n'a fait que changer de nom depuis bientôt un siècle au cours duquel il a toujours œuvré à la division des salariés.

³² Document préparatoire, thème 4 : « *La mobilisation des personnels et l'unité syndicale sont des instruments incontournables* ». (...) *La Fsu met en avant la nécessité de construire à tous les niveaux des actions et des cadres unitaires intersyndicaux parce que le mouvement syndical français est fortement divisé et que ces divisions, dont la nature n'est pas perçue clairement par les salariés, constituent souvent un obstacle à leur mobilisation.* »

³³ D'ailleurs, la grève du 28 septembre, très unitaire mais sans aucune perspective, fut un échec. A l'inverse, des mobilisations à l'initiative de la seule FSU ont par le passé été des succès.

III- Que faire ?

A- Résister ou disparaître : la FSU à la croisée des chemins

L'EN et la FP se trouvent à la croisée des chemins : soit nous nous engageons dans la construction d'une résistance déterminée, soit nous nous inscrivons dans l'accompagnement de la casse annoncée de la Fonction Publique et de l'Education Nationale. Le congrès de Marseille a pour responsabilité d'aider les militants et les personnels à construire la voie gagnante du syndicalisme de lutte, indépendant et déterminé.

- Cela passe bien sûr par des revendications claires, le refus sans équivoque des régressions et autres « contre-réformes » et la réaffirmation que « *tous les enfants, quelles que soient leurs origines familiales, sociales, ethniques, ont un droit égal au développement maximum* ». Nous devons nous appuyer sur les mandats des congrès pour porter nos propres demandes sans chercher a priori à infléchir vainement les projets ministériels. C'est cela être « pour », pour des syndicalistes.³⁴ En urgence, il convient d'être à l'initiative d'un Front intersyndical pour la défense des statuts (et non pour leur évolution !) et de rendre publiques les réactions des différentes organisations syndicales.

- Il faut parallèlement assurer bien davantage qu'aujourd'hui la solidarité absolue avec les syndicalistes et les jeunes réprimés pour leur engagement dans les luttes récentes. De même, dans de nombreux départements, dans de nombreux établissements, les attaques contre le droit syndical se multiplient. Les condamnations de militants et la criminalisation de l'action syndicale doivent être fermement combattues par la FSU.

- Il nous faut relancer l'action pour la défense de la laïcité dans le cadre de la République : non à la promotion des religions, non aux intrusions des entreprises dans l'éducation et dans les programmes... La FSU doit condamner sans réserve les financements publics de l'école privée³⁵ et le soutien déclaré du gouvernement à l'enseignement privé en réaffirmant nos mandats de réunification sur la base d'un grand service public d'éducation.

- Mais nous ne gagnerons sur ces revendications que dans la mesure où nous créerons un rapport de forces suffisant en regroupant les différents secteurs que la FSU couvre. Il faut travailler inlassablement à créer des convergences en mettant au premier plan la cohérence des attaques³⁶ et la nécessaire cohérence revendicative pour y répondre. Le traité de Maastricht, le pacte de stabilité comprimant les dépenses publiques, la stratégie de Lisbonne doivent être dénoncés en tant qu'axe stratégique des gouvernements et des organisations patronales.

- Nous devons profiter du contexte électoral pour faire pression sur les partis et les candidats et permettre aux personnels de juger des propositions des uns et des autres. Dans l'immédiat, la FSU doit dénoncer les graves attaques (statuts, carte scolaire...) que multiplient en public ou en privé les deux candidats favoris des médias. C'est cela l'indépendance syndicale !

B- Non à l'intégration dans la CES et dans la CSI, pour une Europe des luttes

La FSU ne doit pas adhérer à la CES et à la CSI mais doit mener au contraire une campagne contre les « outils syndicaux » d'accompagnement des régressions. Il n'est pas question ici de repli national car il est nécessaire, parallèlement, d'accorder davantage de place aux analyses sur ce qui se passe dans les autres pays européens et de développer « l'Europe des luttes » par les liens avec les organisations qui se battent à l'heure actuelle au Portugal, en Grèce et ailleurs contre l'étranglement de leurs systèmes éducatifs et sont laissés seuls par... la CES. La FSU doit également combattre la criminalisation dans toute l'Europe de tout ce qui évoque de près ou de loin les idées de lutte de classe et de transformation sociale, alors même que l'extrême droite et les conceptions fascistes sont insidieusement banalisées et réhabilitées dans nombre de pays européens.

A l'échelle mondiale, la FSU doit condamner le néo-colonialisme armé des pays riches, Etats-Unis en tête, même si la France et l'Europe ne sont pas en reste et, là-encore, contribuer à développer la solidarité et la coopération internationales en tournant les yeux vers le tiers-monde et les processus progressistes en Amérique Latine³⁷.

³⁴ Retrait de la loi Fillon sur l'école, de la réforme LMD, de la LOLF, non à l'apprentissage à 14 ans et à la casse de l'enseignement professionnel, non à la décentralisation et aux privatisations, rejet de la création envisagée d'EPEP (Etablissements Publics d'Enseignement Primaire) dans le primaire, qui permettrait de globaliser les effectifs pour supprimer des postes et de faire entrer les entreprises dans le conseil d'administration de ces mêmes EPEP, non à la précarité, contre l'asphyxie des groupes pédagogiques, d'éducation populaire et des organismes publics de recherche et d'animation pédagogique, pour l'augmentation des salaires, pour des créations de postes et la diminution des effectifs par classe, pour une formation et l'intégration des heures de concertations sur le temps de travail, pour la défense de la liberté pédagogique individuelle et collective contre les tentatives de division et de normalisation (lecture, calcul, base élèves...), pour la défense et le renforcement des statuts de 1950, pour un plan de développement de la recherche publique, pour un service public de l'emploi et la restauration des droits des chômeurs, ...

³⁵ L'amendement Charasse qui impose aux municipalités de financer les écoles confessionnelles situées hors de leur territoire vient en effet de parfaire le dispositif des financements publics du privé.

³⁶ La répression tous azimuts, le contrôle social et le retour de l'ordre moral, la politique sécuritaire et anti-immigrés en sont des éléments constitutifs.

³⁷ A cet égard, les deux grandes confédérations vénézuéliennes ont quitté la CISL (de même d'ailleurs que la majorité des syndicats de l'AFL-CIO)...

C- Action et unité : pour le développement des liens interpro, vers l'unité syndicale de lutte

L'expérience récente indique que c'est l'union des revendications et des luttes dans un mouvement d'ensemble qui permettra de faire plier le gouvernement. En particulier la FSU ne doit nourrir aucun attentisme à propos des prochaines échéances électorales ; au moment où la droite aspire ouvertement à une « rupture » fascisante et de type thatchérien avec l'héritage social et républicain de la France, alors que la candidate du PS, ex-adjointe d'Allègre, multiplie les propositions réactionnaires et les agressions contre les enseignants (doublement du temps de présence des professeurs de collège, recrutement local des professeurs, déssectorisation, transformation des enseignants en « animateurs »...), tandis que Le Pen reste en embuscade avec son alternative de mort, la FSU doit développer un syndicalisme de résistance et de propositions franchement alternatives impulsant le développement des solidarités de lutte entre les travailleurs, actifs, chômeurs et retraités, Français et immigrés.

La FSU doit être à l'initiative, vis-à-vis de l'ensemble des salariés et des autres organisations syndicales, de la mise en commun des revendications qui s'expriment depuis de longues années, à partir d'une plate-forme unificatrice : annulation des contre-réformes (sécu, retraites, loi sur « l'égalité des chances, assurance-chômage...), non aux délocalisations, aux privatisations, aux déréglementations, à l'austérité, à la casse des statuts et des conventions collectives...

Elle doit être porteuse de la nécessité d'une unification syndicale à partir des liens interpro et intersyndicaux qu'elle a su développer localement, dans les communes et les départements, sur la base des luttes de ces dernières années.

Plus généralement, la FSU doit contribuer à défendre le syndicalisme de lutte, vital pour résister aux attaques de plus en plus déterminées d'un Capital qui mise ouvertement sur l'intégration des forces syndicales au sein du syndicalisme d'accompagnement. Alors que nous subissons l'offensive anti-sociale la plus terrible depuis la seconde guerre mondiale qui menace de nous faire perdre tous les acquis de 36, 45, 68, la lutte contre ce Capital et son système est plus que jamais à l'ordre du jour. Elle doit s'articuler sur les résistances aux destructions qu'engendre le capital et construire un vaste mouvement autour d'objectifs sociaux, économiques, démocratiques dans la perspective non pas de limiter les dégâts ou de négocier à la marge, mais de mettre un coup d'arrêt à la régression pour remettre le mouvement populaire à l'offensive.